

SMENIC

mutuelle

GARANTIE HOSPIT'

LA PERF'

à partir de

5,50€

par mois

SEULEMENT !

Mutuelles
Assurances
Prévention
Immobilier

BESOIN D'UNE MUTUELLE CONTRE LES COUPS DURS ? UN SEUL CHOIX : LA PERF' !

Une hospitalisation n'arrive pas qu'aux autres, c'est pour cela qu'il est essentiel de te couvrir ! Même pour un simple séjour d'observation, cela peut mettre le coup de grâce à tes économies.

TES GARANTIES

- **UNE MUTUELLE POUR LES BUDGETS SERRÉS ET CEUX QUI N'ONT PAS DE BESOIN PARTICULIER.**
- **REMBOURSEMENT DE LA CONTRACEPTION D'URGENCE.**
- **POSSIBILITÉ DE BOOSTER LA PERF' GRÂCE À UN RENFORT CONFORT HOSPIT'.**

LE DÉTAILS DE TA GARANTIE HOSPITALISATION*

	Remboursement Sécurité sociale	LA PERF'
Médicale / maternité / chirurgicale si médecin OPTAM (A)	80 à 100%	100%
Médicale / maternité / chirurgicale si médecin NON OPTAM (A)		100%
Forfait journalier hospitalier illimité**	-	20€/j
Forfait journalier psychiatrie illimité	-	15€/j
Indemnité hospitalière (TV, téléphone) (1)	-	15€/j
Participation forfaitaire de 24€ sur les actes > 120€	-	Incluse
Contraception d'urgence	65%	100%
Frais de transport associés à une hospitalisation d'urgence	65%	100%

*Une carence d'un mois à compter de la date d'effet s'appliquera au contrat « la Perf' », ayant une date d'effet au plus tôt au 01/11/2019 (sauf exception, se référer au Règlement Mutualiste sur notre site smeno.com).

**Le forfait est limité à 30 jours de prise en charge par an et versé à partir du 5ème jour (4 jours de franchise à chaque séjour).

A. OPTAM = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée, si le médecin consulté est signataire du contrat OPTAM, les dépassements d'honoraires sont limités.

1. Le forfait est limité à 5 jours de prise en charge par an et versé à partir du 2ème jour de séjour (1 jour de carence à chaque séjour).

**TU AS LA POSSIBILITÉ
D'ASSOCIER LES DEUX RENFORTS.
PENSES-Y !**

Renfort confort Hospitalisation : à 3€ / mois

	Remboursement Sécurité sociale	LA PERF' + renfort
Médicale / maternité / chirurgicale si médecin OPTAM (A)	80 à 100%	225%
Médicale / maternité / chirurgicale si médecin NON OPTAM (A)		200%
Forfait accompagnant*	-	20€/j
Indemnité hospitalière (TV, téléphone)**	-	20€/j
Forfait chambre particulière***	-	10€/j

* Le forfait est limité à 14 jours de prise en charge par an et versé à partir du 2ème jour de séjour de l'accompagnant (1 jour de carence par rapport à la date de début de séjour de l'accompagnant).

** Le forfait est limité à 30 jours de prise en charge par an et versé à partir du 2ème jour (1 jour de franchise à chaque séjour).

*** Le forfait est limité à 21 jours de prise en charge par an.

BESOIN DE PROTÉGER TA SANTÉ ?

NOS TARIFS

	LA PERF' SEULE	LA PERF' + renfort Hospit'		LA PERF' SEULE	LA PERF' + renfort Hospit'
Etudiant < 28 ans*	5,50€	8,50€	40 - 44 ans	10,10€	13,10€
Actif < 25 ans*	5,50€	8,50€	45 - 49 ans	11,60€	14,60€
25 - 29 ans	6,60€	9,60€	50 - 59 ans	15,10€	18,10€
30 - 34 ans	7,60€	10,60€	60 et + ans	22,70€	25,70€
35 - 39 ans	8,80€	11,80€			

*Pour un étudiant de - de 28 ans ou un jeune actif de - de 25 ans. Si vous êtes étudiant de - de 28 ans, vous devez justifier de votre statut en fournissant à la SMENO une copie de votre carte étudiante ou une attestation de l'établissement d'enseignement supérieur. Ces tarifs comprennent le montant des taxes reversées à l'Etat.

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens

18 rue Jean Catelas

Lille

43 boulevard Vauban



NORMANDIE

Caen

40 avenue de la Libération

Le Havre

103 cours de la République

Rouen centre

123 rue du Général Leclerc

TÉLÉPHONE

09 72 67 60 00

(appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

SMENO
mutuelle